

# ASSEMBLÉE NATIONALE

13 mars 2018

---

PROGRAMMATION MILITAIRE POUR LES ANNÉES 2019 À 2025 - (N° 659)

Rejeté

## AMENDEMENT

N ° DN531

présenté par

M. Eliaou, rapporteur pour avis au nom de la commission des lois

-----

### ARTICLE 18

Après l'alinéa 5, insérer l'alinéa suivant :

« Par dérogation au même alinéa, le mandat de conseiller communautaire est compatible avec les fonctions de militaire en position d'activité. »

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre compatible le mandat de conseiller communautaire avec la fonction de militaire en position d'activité.